



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Septembre 2012
n° 277

LA NOTE
D'ANALYSE

Questions sociales

Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE se développent des services destinés à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, en complément de services permettant de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, et de prestations monétaires familiales. Ces services à destination des parents poursuivent trois objectifs : promouvoir le bien-être des enfants, des parents et la relation parents/enfants. Alors qu'en France cette politique publique se structure progressivement comme l'illustre la création récente d'un Comité national de soutien à la parentalité, l'ambition du

rapport que publie le Centre d'analyse stratégique est double : d'un côté, éclairer la réflexion française par une approche historique et internationale ; de l'autre, en présentant plus de 50 actions de soutien, mettre en valeur des expériences et des pratiques prometteuses. **Leur analyse montre l'intérêt pour les pouvoirs publics de créer des services à destination de tous les parents, quelle que soit la configuration familiale et à toutes les étapes du développement de l'enfant. Dans cette perspective, l'attention portée aux conditions facilitant l'accès à ces services se révèle déterminante.**■

Cette note est la synthèse du rapport du Centre d'analyse stratégique (2012), *Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale*.

Ce rapport a été coordonné par Marie-Pierre Hamel et Sylvain Lemoine (Centre d'analyse stratégique), en collaboration avec Claude Martin (CNRS).

Il est disponible sur www.strategie.gouv.fr, rubrique publications.

1 Diversifier les objectifs, les services et les modalités d'intervention pour répondre à l'hétérogénéité des besoins et des attentes des parents.

Les interventions peuvent se faire dans un cadre collectif ou individuel, dans des lieux dédiés ou au domicile des parents (*Parent Under Pressure* – Australie), dans la durée ou de façon ponctuelle. Les actions de formation et de soutien peuvent prendre la forme de cours plus ou moins magistraux ou bien s'appuyer sur des activités de loisirs (*My Time* – Australie), elles peuvent utiliser des supports électroniques comme des sites internet (*Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* – Canada) ou bien des vidéos (*Video-feedback to Promote Positive Parenting* – Pays-Bas), etc.

2 Articuler une offre généraliste avec une autre destinée à répondre aux besoins spécifiques de certains publics de façon à couvrir toute la population.

Par exemple, des programmes pour les parents d'adolescents (*Surviving Teenagers* – États-Unis), pour les pères (*Centre for Fathering* – Singapour, *Soirées de gars* – Canada), pour les parents de différentes origines culturelles (*Helping Youth Succeed in Southeast Asian Families* – États-Unis), pour les parents qui se séparent, pour les familles monoparentales (*Gingerbread* – Royaume-Uni), etc.

3 Développer l'évaluation des actions de soutien à la parentalité pour mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.

4 Banaliser le recours à ces services et mélanger les publics grâce à une politique de communication ambitieuse et coordonnée.

Aller au-devant des parents pour mieux les informer sur les services de soutien disponibles :

- systématiser l'envoi d'information à certains moments clés de la vie ;
- développer les guichets uniques (sites internet ou centres d'information) (*Teen Parents Support Programme* – Irlande) ;
- proposer des informations détaillées sur le contenu des programmes, la méthode, les outils utilisés, le déroulement des séances, etc.

5 Développer les programmes animés par les parents pour les parents, à l'aide d'une formation et d'un accompagnant spécifiques (*Home Instruction for Parent of Preschool Youngsters* – Israël).

6 Faciliter l'accès aux services de soutien en les développant dans les lieux déjà fréquentés par les parents (services d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires, services de santé, voire lieux de travail).

Par exemple, des programmes sur les lieux de travail (*Talking Parents, Healthy Teen* – États-Unis), accessibles à partir des écoles (*Adolescent Transitions Program* – États-Unis, *Parent Academy Programs* – États-Unis), regroupant plusieurs services comme des services de garde et de soutien à la parentalité dans un même lieu (*Toronto First Duty* – Canada, *Children's Centres* – Royaume-Uni).

LES ENJEUX

Les services de soutien à la parentalité constituent un point de rencontre entre les attentes des parents (formulées plus ou moins explicitement) et l'intérêt croissant des pouvoirs publics pour le développement de politiques tournées vers l'investissement social.

- ▶ Pour autant, leur mise en œuvre pose une série de questions éthiques et pratiques qui expliquent leur caractère encore largement inexploité.

La première série d'interrogations a trait à la nature même des services proposés. **Comment soutenir sans prescrire ?** Même si elle est efficace, l'intervention des pouvoirs publics est-elle légitime dès lors qu'aucun manquement aux obligations parentales n'est avéré ?

Faut-il concevoir des services pour les parents qui en expriment le besoin ou adopter une démarche proactive ?

La seconde série d'interrogations concerne la mise en œuvre de ces services de soutien. **Faut-il élaborer une offre universelle pour tous les parents ou privilégier une approche ciblée sur les familles vulnérables ? Faut-il privilégier un accompagnement plutôt collectif ou plutôt individuel ? Faut-il mettre en place des services dédiés ou adosser ces derniers à des services existants ?**

Ces deux registres de questionnements illustrent une caractéristique majeure de ces programmes de soutien : **leur capacité à répondre effectivement aux besoins des parents tient autant à leur nature qu'aux conditions de leur accessibilité.**

▶ UNE POLITIQUE PUBLIQUE AU PÉRIMÈTRE ÉLASTIQUE

Les contours des politiques de soutien à la parentalité ne sont pas toujours clairement définis et peuvent varier selon les pays. Néanmoins, les politiques et les programmes de soutien à la parentalité obéissent à **trois principes communs**, qui permettent d'en identifier la spécificité par rapport à l'ensemble des programmes de soutien aux parents.

Premier principe, les programmes doivent s'adresser avant tout aux parents. Des interventions dirigées vers les enfants, même si elles peuvent chercher à favoriser

un bon développement, n'entrent ainsi pas dans ce cadre. Par exemple, un programme de soutien scolaire n'est pas considéré ici comme du soutien à la parentalité, alors qu'un programme conseillant les parents dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants entre dans ce champ.

Deuxième principe, les actions de soutien à la parentalité visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents. De nombreux services peuvent avoir une influence positive sur l'enfant sans relever nécessairement du soutien à la parentalité. À titre d'exemple, si le conseil conjugal est ici exclu du champ du soutien à la parentalité, car il est centré avant toute chose sur le couple, la médiation familiale entre dans le champ du rapport publié par le Centre d'analyse stratégique, puisqu'il s'agit d'aider les couples à résoudre leurs conflits pour favoriser le bien-être de l'enfant.

Dernier principe, les programmes de soutien identifiés cherchent à agir sur les "compétences parentales". Si la mise en place de crèches, le développement de politiques de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, la création de congés parentaux ou de prestations familiales offrent un soutien évident aux parents, ils n'entrent pas directement dans le cadre des actions de soutien à la parentalité étudiées dans le rapport, puisque l'objectif premier recherché n'est pas de promouvoir les compétences parentales ou la relation parent-enfant. **On peut en ce sens distinguer le soutien à la parentalité** de l'ensemble des services de *soutien aux parents*.

▶ UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE DANS L'ENSEMBLE DES PAYS DE L'OCDE

Un développement de services au carrefour des transformations familiales et des évolutions des modèles sociaux

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, on assiste au développement de services de soutien à la parentalité. Ces derniers se situent au point de rencontre d'une **demande accrue des familles** et du **volontarisme des pouvoirs publics**.

D'une part, les parents ressentent et expriment un besoin de soutien concernant l'éducation de leurs enfants. Cela tient d'abord à l'**évolution des structures familiales** : nombreuses sont les séparations, les familles recomposées et les familles monoparentales. Cela tient aussi à l'**évolution du statut de l'enfant** dans les sociétés contemporaines qui questionne les pratiques de tous les parents. Pour schématiser, les parents qui élevaient

leurs enfants selon un modèle familial préétabli ont laissé la place à des **parents soucieux d'assurer l'épanouissement de leurs enfants** et de les aider à trouver leur propre voie.

D'autre part, les pouvoirs publics s'emparent de la question avec un fort **volontarisme** depuis une vingtaine d'années. Il existe plusieurs raisons à cela. Une **première** est de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté, tant il apparaît que les carences éducatives sont déterminantes dans les trajectoires des futurs adultes.

Une **deuxième** réside dans l'émergence, principalement dans les pays anglo-saxons, de la **notion de "responsabilisation" des parents**. Selon cette dernière, les carences éducatives des parents constituent une explication déterminante des incivilités des mineurs. Il s'agit donc d'inciter fortement, voire de contraindre, les parents à entrer dans certains programmes de soutien, non sans controverse.

Une **troisième raison de l'intérêt des pouvoirs publics se trouve** dans l'attention croissante qu'ils portent à la **logique d'investissement social**. Cette dernière contribue à transformer progressivement les différentes initiatives de soutien aux parents en véritables politiques publiques. Partageant le constat selon lequel les politiques sociales se préoccupent davantage de réparer les conséquences des risques sociaux plutôt que de les prévenir, plusieurs acteurs ont sensibilisé les décideurs publics à "investir" dans l'enfance et la jeunesse.

Le soutien à la parentalité fait donc l'objet d'une attention grandissante des pouvoirs publics, en complément des politiques de soutien financier aux familles, des politiques éducatives ou d'accueil des jeunes enfants. À partir des **familles vulnérables ou considérées comme "à problème"**, on assiste à un **élargissement du public concerné**. C'est précisément cette évolution qui permet d'estomper ou de dépasser les critiques d'ordre éthique qui ont pu être formulées à l'encontre d'un **interventionnisme public dans la sphère familiale, accusé de prescrire plutôt que de soutenir**.

S'il est par nature difficile d'isoler l'impact des programmes de soutien à la parentalité de l'ensemble des dispositifs de soutien aux parents, **un certain nombre de recherches mettent en évidence leurs effets positifs**, ce qui fournit vraisemblablement une **quatrième raison de leur popularité croissante**. Ces travaux mesurent l'action des dispositifs de soutien sur le bien-être des parents, des enfants, sur la qualité de la relation parents-enfants, ainsi que sur l'acquisition de compétences par les parents.



[1] Cour des comptes (2009), *Rapport public annuel – 2009*, Paris, La Documentation française.

(Éclairage sur le cas français

La France n'échappe pas à cette attention croissante donnée au soutien à la parentalité. Il existe en effet de nombreuses initiatives portées par le secteur associatif, les collectivités locales ou la branche famille de la sécurité sociale. Les dispositifs qui entrent réglementairement dans ce champ visent à :

- ▶ accroître la confiance des parents dans leurs compétences parentales, au travers des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ;
- ▶ apaiser les conflits intrafamiliaux (médiation familiale et espaces de rencontre) ;
- ▶ accompagner les enfants et leur famille dans le parcours scolaire (Contrat local d'accompagnement à la scolarité – CLAS) ;
- ▶ informer les parents sur les dispositifs (Points info famille – PIF) ;
- ▶ informer les couples, notamment autour des questions de sexualité et de vie familiale (conseil conjugal et familial).

Les REAAP ont vocation à coordonner les services qui s'adressent à l'ensemble des parents, sur la base du volontariat. Les parents se rencontrent dans différents lieux (centres sociaux, écoles, crèches, ludothèques, salles municipales, etc.) et autour d'activités (groupes de parole, conférences-débats, activités parents-enfants, etc.), avec ou sans l'appui de professionnels du secteur (médiateurs familiaux, travailleurs sociaux). Il s'agit de renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

La Cour des comptes a consacré une partie de son rapport annuel 2009 à l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité⁽¹⁾. Les principales critiques qu'elle a formulées portent sur l'empilement de dispositifs dispersés géographiquement et mal articulés entre eux ; sur le défaut de réflexion relatif à l'accès des parents à l'information ; sur le manque d'évaluation des dispositifs ; sur la question du pilotage ; et sur le caractère épars de financements par ailleurs mal connus et souvent incertains.

Ces financements proviennent de sources très diverses qui les rendent difficiles à consolider. En 2010, les actions d'accompagnement à la parentalité comptaient pour environ 120 millions d'euros, dont environ 50 % financé par la Caisse nationale des allocations familiales (le reste étant financé par l'État et les collectivités territoriales). Ces services sont en majorité offerts gratuitement aux parents.

Les dépenses publiques consacrées aux dispositifs de soutien à la parentalité sont difficilement comparables avec celles d'autres pays, le périmètre de ce champ d'action n'étant pas stabilisé. L'accompagnement scolaire ou

la médiation familiale peuvent être inclus ou non dans ce périmètre. Les comparaisons nationales sont d'autant plus imprécises que les financements privés peuvent être importants.

À l'étranger, les fonds publics ne sont en effet pas la seule source de financement de ces dispositifs. Aux États-Unis, le programme *Harlem Children's Zone* (voir *infra*) est par exemple financé par une combinaison de fonds publics (14 %) et privés (79 % – entreprises, fondations, particuliers)⁽²⁾. D'autres programmes sont entièrement à la charge des parents. Précisons enfin que des programmes standardisés sont souvent vendus à des organisations publiques (écoles, centres de protection de l'enfance, services sociaux, etc.) qui les mettent ensuite en œuvre.

Au-delà de certaines spécificités nationales, tous les pays observés font face à **deux questions identiques**. La première est d'identifier l'offre de services pouvant répondre le mieux aux **besoins** de tous les parents. La seconde est de permettre l'accès effectif à ces services.

➤ ÉTABLIR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE GARANTE D'UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE TOUS LES PARENTS

➤ Proposer des services aux objectifs et modalités d'intervention variés

Les programmes de soutien à la parentalité poursuivent trois objectifs.

Premier objectif, agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des enfants. Sont ici visés les problèmes comportementaux, les troubles d'addiction ou le renforcement des compétences scolaires. Les services poursuivant cet objectif visent par exemple à soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants, en améliorant leurs connaissances scolaires, en leur donnant des conseils pratiques, en développant les liens entre l'école et les parents ou en les incitant à s'assurer que les enfants soient présents en cours.

➤ Aux États-Unis, l'objectif principal des *Parent Academy Programs* est d'amener les parents à jouer un rôle plus actif dans la scolarité de leurs enfants. Il s'agit de permettre à ces parents de mieux connaître le fonctionnement du système éducatif, de leur enseigner comment aider leurs enfants à apprendre, mais aussi de leur proposer des cours, en mathématique par exemple, pour leur permettre d'avoir

les connaissances nécessaires pour aider leurs enfants. Ces cours sont souvent offerts dans les écoles mêmes, ce qui permet aux parents de mieux connaître l'environnement dans lequel leur enfant évolue⁽³⁾.

Deuxième objectif, agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des parents. Il s'agit d'informer les parents sur le comportement des enfants, de leur donner des conseils pratiques, de leur permettre d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent, etc.

➤ Au Canada, l'*Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* est en ligne depuis 2007. Cette encyclopédie virtuelle s'adresse en priorité aux parents, mais aussi aux décideurs politiques et aux prestataires de services. Elle regroupe des articles écrits par des experts de renommée internationale. 47 thèmes sont abordés [agressivité, obésité, relations entre enfants, sommeil, troubles de l'apprentissage, etc.]. Une synthèse de chacun des thèmes est présentée⁽⁴⁾.

Troisième objectif, améliorer la communication et les interactions positives entre les parents et les enfants.

➤ Au Québec, pour donner le goût de la lecture et prévenir le décrochage scolaire chez les garçons, et rapprocher les enfants et leurs pères autour d'une activité "de détente" commune, une école organise des *Soirées de gars*. Lors de ces soirées qui ont lieu dans l'école, les filles et les femmes ne sont pas admises. Seuls les garçons, accompagnés de leur père, grands-pères, grands-frères ou "modèles masculins", peuvent participer. Un bibliothécaire parle des héros d'enfance des pères et grands-pères, tel Bob Morane, avant de plonger dans l'univers de personnages plus actuels comme Harry Potter⁽⁵⁾.

En fonction de l'objectif poursuivi, la forme prise par ces actions de soutien à la parentalité est très variable (encadré 1).

➤ Encadré 1 Diversité des services de soutien à la parentalité

- Informations : par internet, par téléphone, émissions de radio, de télévision, applications pour téléphone portable, vidéos, CD-Rom, manuels, cahiers d'exercices, etc. ;
- soutien en groupe / rencontres individuelles ;
- interventions ponctuelles / interventions planifiées dans la durée ;



(2) Harlem Children's Zone [2011], "Helping 11, 403 kids - one at a time", *HCZ 2011 Biennial Report*, New York.

(3) <http://theparentacademy.dadeschools.net/index.htm/>.

(4) <http://www.enfant-encyclopedie.com/fr-ca/a-propos.html>.

(5) <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/archives/2011/04/20110421-061200.html>.

- soutien offert à domicile / soutien offert dans un lieu "public" ;
- programmes assurés par des professionnels / par des parents formateurs ;
- programmes "standardisés" / programmes locaux / activités de loisirs parents-enfants axées sur le soutien.

Certains services proposés aux parents peuvent aussi **prendre la forme d'activités de loisirs** comme des cours de théâtre, de cuisine, des séjours de vacances, etc. Ces activités, plus ludiques et parfois moins intimidantes que des programmes de soutien formels, peuvent fournir l'occasion, par la présence de professionnels, de dispenser des conseils aux parents. Elles peuvent également servir à orienter des parents vers des services de soutien à la parentalité plus spécifiques.

En **Australie** le programme *My Time* est destiné aux personnes en charge d'enfants d'âge préscolaire en situation de handicap, souffrant de troubles du développement ou de maladies chroniques. Il s'agit d'encourager ces individus à se rencontrer, à obtenir un soutien et à participer à des activités communes. Un "facilitateur" (*group facilitator*) est chargé au niveau local d'aider les groupes à se former. Il guide aussi l'organisation des activités. Les parents se rencontrent avec leurs enfants, mais une personne veille sur ces derniers (*play helper*). Les activités peuvent être formelles, comme des conférences avec des spécialistes, ou informelles, comme des discussions entre parents. Des séances permettant aux personnes de prendre du temps pour elles sont aussi mises en place (massages, manucures, relaxation, etc.), tout comme des excursions, visites ou activités familiales^[6].

Cette diversité des services et des modalités d'intervention est déterminante, puisque les besoins, les préférences et les attentes des parents varient.

BONNE PRATIQUE 1

Diversifier les objectifs, les services et les modalités d'intervention pour répondre à l'hétérogénéité des besoins et des attentes des parents.

On constate enfin une forte **hétérogénéité dans le profil et le niveau de qualification des professionnels**. Au Royaume-Uni, le travail avec les enfants et les familles est souvent délégué à des personnes qui ont peu de qualifications. Ailleurs en Europe, les professionnels sont majoritairement titulaires de diplômes de niveau bac ou

ont suivi une formation professionnalisante de trois années en pédagogie ou dans des disciplines similaires.

Première tendance : une variété de professionnels travaillent souvent ensemble, soit dans le cadre de **missions interinstitutionnelles, soit au sein d'équipes pluridisciplinaires** (psychologues, travailleurs sociaux, avocats, médiateurs, personnel médical, etc.).

Une seconde tendance, observée notamment en France et en Israël, est de proposer un **soutien par les parents eux-mêmes**. Ces derniers peuvent partager leurs expériences, ou être plus spécifiquement formés pour mettre en œuvre certains programmes.

En Israël, le *Home Instruction for Parent of Preschool Youngsters (HIPPY)* est un programme destiné aux parents d'enfants de trois à cinq ans qui craignent de ne pas avoir les capacités pour aider leurs enfants à acquérir un savoir scolaire. Il se fonde principalement sur des fiches d'activités que les parents doivent mettre en œuvre à la maison. Des personnels en charge du programme interviennent directement au domicile des parents, mais ces derniers sont aussi invités à assister à des rencontres en groupe. Les formateurs sont eux-mêmes des parents. La réussite du programme repose en grande partie sur l'idée que des pairs peuvent plus facilement obtenir la confiance de parents souvent méfiants à l'égard des programmes de soutien. En devenant eux-mêmes "parents formateurs", ces parents, qui n'ont souvent que peu d'expériences professionnelles, peuvent par ailleurs développer certaines aptitudes et s'intégrer plus facilement dans leur communauté. De nombreuses études ont attesté de l'efficacité de ce programme qui est maintenant mis en œuvre dans douze pays^[7].

Proposer des programmes de soutien adaptés à tous les parents

Pour couvrir toute la population, des services généralistes ou universels ayant vocation à bénéficier à **tous les parents** peuvent être associés à des services s'adressant à des catégories particulières de parents, qu'ils rencontrent ou non des difficultés importantes, ce qui pose la question de la cohérence d'ensemble de ces dispositifs.

Les critères utilisés pour cibler les publics sont principalement de trois ordres. Premièrement, des critères socioéconomiques permettent d'identifier les familles les plus vulnérables économiquement, ce qui ne signifie pas que tous ces parents rencontrent des difficultés à assumer leur fonction parentale.

[6] <http://www.mytime.net.au/ffmytime/index.php/home>.

[7] <http://www.hippy.org.il/html/evaluation.html>.



Aux États-Unis, afin de venir en aide aux enfants défavorisés qui habitent à Harlem (New York), le *Harlem Children's Zone (HCZ)* offre aux parents et aux enfants des services allant de la naissance à la fin de leurs études. Dans un centre où tous les services sont regroupés, les parents peuvent tout d'abord accéder gratuitement à des cours de soutien à la parentalité. Des services de garde sont par ailleurs offerts toute la journée. Une école (*charter school*) est également disponible pour tous les enfants. Une clinique offre gratuitement des soins de santé. Un service de soutien scolaire le soir, les fins de semaine et pendant les vacances scolaires existe aussi. Quantité d'autres services sont offerts dans la zone couverte par le projet HCZ : un programme d'activités sportives ; un centre de soutien familial, etc. Précisons que l'efficacité du programme en termes de réussite scolaire des élèves a été validée par plusieurs études indépendantes⁽⁸⁾.

Deuxièmement, des critères liés au comportement des enfants (absentéisme, incivilités). Les parents font l'objet de dispositifs d'accompagnement et de suivi particulièrement soutenus, qui peuvent, dans leur acception la plus extrême, devenir obligatoires ou prendre la forme de sanctions financières ou judiciaires. Il ressort des évaluations de ces dispositifs que leurs effets ne tiennent pas tant aux incitations ou aux sanctions qu'à la qualité de l'accompagnement qui est mis en œuvre.

Troisièmement, des critères permettent d'identifier des familles en fonction de configurations familiales ou culturelles, de caractéristiques des parents ou des enfants. On peut citer à titre d'exemple :

- ▶ **La prise en compte de la culture d'origine des parents.** Il s'agit d'offrir un soutien en plusieurs langues, mais aussi de véritablement adapter les programmes à la culture de certaines populations.



Aux États-Unis, le programme *Helping Youth Succeed in Southeast Asian Families* s'adresse aux parents originaires d'Asie du Sud-Est, et plus particulièrement aux parents d'adolescents. Il a été conçu pour eux, en tenant compte dès le départ de leurs spécificités culturelles (par exemple : importance accordée à la modestie, à l'humilité, à la loyauté, à l'intérêt du groupe plutôt que de l'individu, etc.). Il s'agit de chercher à prévenir et à limiter les conflits. L'initiative cherche donc à soutenir ces parents à l'aide d'un programme éducatif. En s'attardant sur six "habiletés" parentales que l'on juge importantes dans plusieurs cultures, un formateur demande aux parents et aux enfants, réunis en petits groupes, d'expliquer comment ils les comprennent et de donner des exemples d'une utilisation positive de cette habileté dans la famille⁽⁹⁾.

- ▶ **Le soutien aux parents d'adolescents.** Alors que le soutien à la parentalité est le plus souvent associé à des initiatives pour la petite enfance, l'adolescence est une période qui fait naître de nombreuses questions chez les parents.



Au Canada, le programme *Surviving Teenagers* prend la forme d'un seul atelier d'une durée de 1 h 30 (*One Stop Session*). Il s'agit d'aider les parents à mieux comprendre comment les adolescents pensent et à mieux communiquer avec eux. Il s'agit aussi de leur apprendre à gérer les situations de conflit. La moitié de la séance est consacré à accroître la confiance en eux des parents et à mieux comprendre leur relation avec les enfants, et la seconde à la gestion des conflits⁽¹⁰⁾.

- ▶ **Le soutien aux pères.** Les pères veulent dorénavant assumer davantage leur fonction parentale. Ils cherchent à s'investir et à vivre pleinement leur paternité. L'augmentation des séparations et des divorces accroît également leur demande de conseils.



Le *Centre for Fathering* de Singapour a été fondé par trois jeunes pères convaincus que l'implication paternelle est fondamentale dans l'éducation des enfants. Le centre offre notamment des ateliers pour les pères sur le développement de leurs enfants, sur la façon de leur parler, sur le renforcement des liens père-enfant, etc. Il s'agit le plus souvent de séances d'une à deux heures. Le centre cherche aussi à mobiliser les acteurs locaux en les sensibilisant à l'importance du rôle des pères pour le bien-être de leurs enfants⁽¹¹⁾.

- ▶ **Le soutien aux familles monoparentales.** Il s'agit non seulement d'aider les parents seuls à faire face aux éventuelles difficultés financières et organisationnelles, mais aussi de répondre à leurs questionnements relatifs à l'éducation des enfants.



Au Royaume-Uni, *Gingerbread* est la plus importante organisation caritative qui fournit un soutien et des conseils aux familles monoparentales. L'association offre plusieurs services qui incluent des conseils téléphoniques, des groupes locaux d'entraide, de même que des activités de loisirs auxquelles les parents et les enfants peuvent participer. Les conseils peuvent concerner l'éducation des enfants, la façon d'agir avec un enfant dont on n'a pas la garde à temps plein, la recherche de travail, les droits aux prestations sociales, etc.⁽¹²⁾



(8) Dobbie W. and Fryer R.G. Jr. (2009), *Are High-Quality Schools Enough to Close the Achievement Gap? Evidence From a Bold Social Experiment in Harlem*, Harvard, Harvard University. <http://www.economics.harvard.edu/faculty/fryer/files/hcz%204.15.2009.pdf>.

(9) <http://www.extension.umn.edu/distribution/familydevelopment/00266.html>.

(10) <http://www.pathstonementalhealth.ca/pages/survive.html>.

(11) <http://www.fatheringmatters.com/sg/>.

(12) <http://www.gingerbread.org.uk/>.

BONNE PRATIQUE 2

Articuler une offre généraliste avec une autre destinée à répondre aux besoins spécifiques de certains publics de façon à couvrir toute la population.

Proposer des services dont l'efficacité est évaluée

Il est par nature difficile d'isoler la plus-value d'un programme de soutien à la parentalité, les familles étant destinataires de multiples services qui interagissent. Pour autant, plusieurs experts tentent d'en évaluer les effets.

Une première catégorie d'études pointe tout d'abord les insuffisances des prestations monétaires visant à assurer un meilleur avenir aux enfants des familles en difficulté. Le soutien à la parentalité, au même titre que les services de soutien aux parents (tels les services de garde et d'éducation de qualité), est alors perçu comme un complément essentiel aux prestations monétaires⁽¹³⁾. Ces résultats plaident de manière plus globale pour un développement de politiques de soutien à la parentalité généralistes, dépassant le cadre originel des publics jugés les plus vulnérables.

Une seconde catégories de travaux, réalisés principalement aux États-Unis et fondés sur des évaluations expérimentales longitudinales (*evidence-based*), a permis d'évaluer l'effet de certains programmes sur les enfants, mais aussi de quantifier les bénéfices en termes de trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles, ainsi que la réduction des coûts sanitaires et sociaux qu'ils induisent. L'évaluation du *HighScope Perry Preschool* a par exemple suivi, sur plus de 40 ans⁽¹⁴⁾, des cohortes d'enfants ayant pris part au programme, en le comparant à un groupe contrôle.

Une troisième catégorie d'évaluations a plutôt porté sur l'atteinte, souvent à court terme, des objectifs que se fixent les programmes de soutien pour les parents et leurs enfants. Des pays comme les États-Unis, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni ont développé des programmes de soutien à la parentalité qui ont fait l'objet d'évaluations scientifiques concluantes.



Aux Pays-Bas, le programme *Video-feedback to Promote Positive Parenting (VIPP)* s'adresse aux parents d'enfants âgés de neuf mois à cinq ans. Il s'agit surtout de donner confiance aux parents dans leur capacité à être de bons parents.

Le programme repose sur le principe suivant : des parents sont filmés alors qu'ils interagissent avec leurs enfants ; ils sont ensuite amenés à réfléchir à certaines interactions et à la façon de les améliorer avec l'aide d'une personne formée.

Il s'agit d'un programme repris à l'étranger et évalué maintes fois. Des études avec groupes contrôle ont par exemple démontré l'efficacité du programme pour favoriser chez les mères la reconnaissance des émotions de leurs enfants, l'emploi d'une pratique éducative bienveillante, ou le développement d'un attachement durable⁽¹⁵⁾.

BONNE PRATIQUE 3

Développer l'évaluation des actions de soutien à la parentalité pour mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.

GARANTIR L'ACCÈS EFFECTIF DE TOUS LES PARENTS AUX SERVICES DE SOUTIEN

Les pays ayant développé les initiatives les plus prometteuses sont ceux qui ont accordé une attention particulière à l'accès effectif des parents à l'offre élaborée. L'insuffisance d'information sur les services, la crainte d'être stigmatisés, le manque de temps ou l'éloignement géographique sont autant de causes de non-recours aux services de soutien. Le succès des programmes de soutien tient autant en effet à leur contenu qu'à leur inscription dans une réflexion sur les moyens de rendre leur accès effectif.

Mieux informer sur les services disponibles

Le manque d'information est l'une des premières difficultés pour accéder aux services de soutien. Diverses solutions permettent cependant aux pouvoirs publics de mieux les faire connaître.

La première est d'aller au-devant des parents à certains moments clés de leur vie. Cette prise de contact peut se faire lors de la déclaration de grossesse, à l'occasion de la naissance d'un enfant, lorsque les parents déclarent se séparer ou divorcer, lors de l'entrée à la crèche, à la maternelle, à l'école primaire, etc.

Une deuxième solution est de regrouper les renseignements. La création de sites internet qui répertorient toutes les actions de soutien à la parentalité disponibles sur un territoire est un moyen pour les parents qui utilisent l'outil informatique.

[13] Mayers S.E. (1997), *What Money Can't Buy, Family Income and Children Life Chances*, Harvard, Harvard University Press.

[14] McCain N., Mustard J.F. et McCuaig K. (2011), *Le point sur la petite enfance*, n° 3. *Prendre des décisions, agir*, Toronto, Margaret & Wallace McCain Family Foundation.

[15] Oates J. (ed.) (2010), "Supporting parenting", *Early Childhood in Focus*, n° 5, The Open University, p. 27.



Les *Teen Parents Support Programme* existent dans onze villes d'Irlande. Il s'agit de centres où les adolescents qui sont parents ou qui attendent un enfant peuvent se renseigner sur les services dont ils peuvent bénéficier dans leur localité (services sociaux, de santé, de soutien à la parentalité, etc.). Certains de ces centres ont par ailleurs créé des sites web pour répondre aux questions que se posent ces adolescents, et notamment sur la façon de prendre soin et d'éduquer leurs enfants^[16].

Une troisième solution est de bien renseigner les parents sur les objectifs et le contenu des actions. Le fait d'obtenir une information très détaillée sur le contenu des programmes, sur leur déroulement (anonyme ou non, en groupe ou non, avec prise de parole en public ou non, etc.) permet aux parents de choisir l'offre la mieux adaptée.

Bien renseigner les parents sur les objectifs et le contenu des actions proposées doit de plus permettre de lever un autre frein à la participation souvent identifié, à savoir la crainte de programmes trop prescriptifs. Des parents peuvent redouter s'entendre dire "comment faire", alors qu'ils recherchent plutôt une écoute, des discussions entre parents, des informations sur le développement de l'enfant, des conseils pratiques, etc.

BONNE PRATIQUE 4

Banaliser le recours à ces services et mélanger les publics grâce à une politique de communication ambitieuse et coordonnée.

Aller au-devant des parents pour mieux les informer sur les services de soutien disponibles :

- systématiser l'envoi d'information à certains moments clés de la vie ;
- développer les guichets uniques (sites internet ou centres d'information) ;
- proposer des informations détaillées sur le contenu des programmes, la méthode, les outils utilisés, le déroulement des séances, etc.

Prendre en compte les contraintes matérielles des parents

Des parents accèdent parfois difficilement aux services proposés en raison de facteurs temporels ou géogra-

phiques. Pour contrer cela, une première possibilité est de développer les initiatives de soutien à la parentalité en entreprise.

Les programmes présents en entreprise ont le double avantage d'être plus faciles d'accès et de contribuer à banaliser le recours aux services de soutien. Ils peuvent même aider à leur donner une image positive. Ils ont cependant l'inconvénient de mêler vie privée et vie publique.



Aux États-Unis, en Californie, le programme *Talking Parents, Healthy Teens* donne l'occasion aux parents d'acquérir des compétences qui leur permettent de mieux communiquer avec leurs enfants à propos de la sexualité, de la contraception et des maladies sexuellement transmissibles. Sa particularité est de prendre place dans les entreprises où travaillent les parents. Il se déroule sur huit semaines, à raison d'interventions d'une heure par semaine. Les sessions ont lieu à l'heure du déjeuner, ce dernier étant d'ailleurs offert aux participants pour encourager la participation et éviter les retards^[17].

L'évolution des modes de vie pose la question des horaires pendant lesquels les parents peuvent bénéficier des services de soutien. Si ces derniers sont offerts pendant les heures de travail, ils ne profitent pas à un large public. En conséquence, selon les publics visés, en plus d'envisager un soutien sur les lieux de travail, une deuxième solution est de veiller à mettre en œuvre des programmes de soutien en soirée ou en fin de semaine. Troisième solution pour répondre aux contraintes de temps, et pour lutter plus précisément contre l'éloignement géographique : mettre en œuvre des actions de soutien disponibles en ligne, à la télévision, à la radio, des conseils par téléphone ou encore une aide au domicile des parents.

Comme nous le verrons, une quatrième solution pour faciliter l'accès est de regrouper les services en direction des parents dans un seul lieu ou de les intégrer à d'autres services à vocation universelle. Un parent peut de cette façon demander des conseils en allant chercher son enfant à la crèche ou à l'école, ce qui a l'avantage de limiter ses déplacements.

Prévenir les risques de stigmatisation

Le risque de stigmatisation a depuis longtemps été identifié pour expliquer le non-recours à ces services. Les parents peuvent ressentir un sentiment de honte à percevoir certaines prestations d'assistance et, inversement, une forme de fierté à ne pas y faire appel. En suivant

[16] <http://www.teenparents.ie/iopen24/index.php>.

[17] <http://www.cdc.gov/prc/prevention-strategies/work-site-parenting-program-promotes.htm>.

un programme de soutien à la parentalité, des parents peuvent par exemple craindre d'être considérés comme de "mauvais parents".

Ce risque s'est accru au début des années 2000 avec le développement de programmes de soutien rendus obligatoires dans le cadre de politiques publiques de responsabilisation des parents afin de prévenir les incivilités de certains mineurs.

Pour prévenir ce risque, une première solution peut être de proposer une offre délivrée par des parents formateurs. La rencontre avec des parents qui ont vécu les mêmes situations peut limiter le sentiment d'être "différent". Il convient cependant de veiller à la qualité des interventions proposées en s'assurant que ces parents sont bien formés et qu'ils bénéficient d'une supervision adéquate.

BONNE PRATIQUE 5

Développer les programmes animés par les parents pour les parents, à l'aide d'une formation et d'un accompagnement spécifiques.

Une deuxième manière de lutter contre la stigmatisation est de détailler le contenu des actions de soutien proposées. Donner des informations précises sur les services disponibles est un moyen d'atténuer certaines craintes concernant notamment la prise de parole en public ou le caractère prescriptif du programme. Il apparaît en outre essentiel de formaliser l'anonymat (ou non) et la confidentialité des échanges.

Une troisième solution consiste à proposer des actions de soutien individualisées, au domicile le cas échéant. En spécifiant que ces actions ne relèvent pas de la protection de l'enfance, on peut faciliter la participation de certains parents qui redoutent le regard des autres.



En Australie, le programme *Parent Under Pressure* s'adresse à des familles qui rencontrent divers problèmes qui peuvent influencer sur leur rôle de parents : dépendance aux drogues, troubles mentaux tels que la dépression, difficultés matérielles ou conflits familiaux. L'objectif est d'aider ces parents à développer des relations positives et stables avec leurs enfants.

Ce programme a la particularité d'être individualisé, pour répondre aux besoins de ces familles, et de prendre place au domicile des parents. À partir d'un manuel donné aux parents, un thérapeute adapte le programme aux besoins de la famille. Le programme comprend douze modules qui sont explorés par le thérapeute et les parents lors de ces rencontres. Précisons que ce programme standardisé est aujourd'hui expérimenté au Royaume-Uni^[18].

[18] <http://www.pupprogram.net.au/program-overview.aspx>.

[19] http://www.strengtheningfamilies.org/html/programs_1999/08_ATP.html.

Mieux articuler services ciblés et universels

De façon plus générale, l'accessibilité des programmes est déterminée par la manière dont sont articulés les services à vocation universelle et ceux destinés à prendre en compte les besoins propres à certains publics.

Une première solution consiste à proposer les offres de soutien à l'intérieur même d'un service déjà existant à vocation universelle. Il peut simplement s'agir d'ouvrir un bureau pour les parents dans des services de garde ou dans des établissements scolaires, de la maternelle au lycée, où les parents peuvent aller se renseigner et demander conseil. Ces bureaux peuvent être gérés par des services extérieurs ou par des personnels internes spécialement formés à cet effet.



Aux États-Unis, l'*Adolescent Transitions Program (ATP)* est un programme de soutien pour les parents d'adolescents construit selon un modèle "en cascade". L'accès se fait tout d'abord par l'intermédiaire de Family Resource Centers accessibles à tous les parents. Ces centres peuvent être dans une école. À partir de cet accès "universel", des familles dont les enfants ont plus de risque d'avoir des troubles du comportement ou d'abuser de drogues sont identifiées (*Family Check-up*). Des professionnels proposent ensuite aux familles identifiées comme "à risque" des thérapies familiales ou du soutien parental en groupe (*Parent Focus Curriculum*)^[19].

De manière plus ambitieuse, des pays comme le Danemark ont entre autres opté pour un soutien généralisé qui est totalement intégré aux services d'éducation, de garde ou de santé. Les parents peuvent alors demander conseil aux personnels mêmes de ces services, ou encore à des personnels qui leur sont étroitement associés.

BONNE PRATIQUE 6

Faciliter l'accès aux services de soutien en les développant dans les lieux déjà fréquentés par les parents (services d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires, services de santé, voire lieu de travail).

Une deuxième solution consiste à regrouper plusieurs offres dans une structure du type "centres de la famille ou de l'enfance", où les parents peuvent avoir accès à des services plus ou moins intégrés comme des services de garde, d'accueil périscolaire, de santé, de soutien à la parentalité, de loisirs, de soutien scolaire, etc. L'avantage de regrouper des services de soutien avec d'autres est

évidemment de donner au soutien à la parentalité une plus grande visibilité tout en simplifiant la vie des parents.



En Finlande, tous les parents ont accès dans leur municipalité à un bureau (les **Child Guidance and Family Counselling Centers**) où des conseillers sont disponibles pour répondre à leurs questions sur l'éducation des enfants, où leurs enfants peuvent être examinés par des psychologues, des médecins, et où des services de médiation familiale sont offerts^[20].

Cette intégration peut être plus ou moins forte. Il peut s'agir simplement de regrouper des services dans un même lieu, ou de fusionner les budgets, la gestion et les personnels.



Au Canada, dans la ville de Toronto, les parents ont accès à des centres (**Toronto First Duty**) qui ne font pas que coordonner les services de garde, de prééducation et de soutien à la parentalité mais qui les intègrent dans un seul programme. L'accès au programme se fait par le biais des écoles primaires. Le centre est par ailleurs un lieu de vie pour les parents qui sont libres d'aller et de venir, de demander des conseils aux personnels, etc. Dans ces centres, tous les personnels en charge de la famille et de l'éducation doivent travailler ensemble et peuvent être regroupés sous une seule description de poste. Les budgets et la gestion de tous ces services sont regroupés, tout comme les informations sur les usagers^[21]. Ainsi, "plutôt que de reposer sur des structures administratives et financières fragmentées et de souvent payer deux fois pour les mêmes enfants et les mêmes familles, le programme combine les employés, les installations, l'équipement, les fournitures et l'administration afin de donner l'envie aux parents d'y envoyer leurs enfants"^[22].

Une troisième solution, qui s'articule généralement avec les deux premières, consiste à adosser les services ciblant certains publics aux services généralistes. Ce type d'accès en cascade est pertinent pour lutter contre la stigmatisation et améliorer la connaissance des services.



Au Royaume-Uni, les **Children's Centres** sont des agences de l'enfance ouvertes à tous qui regroupent plusieurs services destinés aux parents dans un seul lieu et qui orientent les parents vers certains services plus spécialisés.

Chaque centre doit obligatoirement offrir des services de santé pour les enfants et les familles, d'accueil du jeune enfant (ceux qui ne le peuvent pas doivent offrir aux parents des informations sur les services disponibles localement) ou encore des conseils ponctuels sur la parentalité. Des centres peuvent par ailleurs offrir des soins dentaires, des programmes de soutien à la parentalité (*parenting classes*), des cours de langue anglaise, etc.

Les évaluations de ces centres, bien que globalement positives, ont néanmoins souligné une difficulté à atteindre les familles les plus en difficulté^[23].

CONCLUSION

Plusieurs pays développent des services de soutien à la parentalité en complément des prestations monétaires et d'autres types de services de soutien offerts aux familles. Il s'agit de répondre à une demande croissante, mais également de promouvoir le bien-être des parents et le devenir des enfants. Au vu des exemples étrangers, le succès de ces politiques réside dans leur capacité à répondre aux besoins de tous les parents et dans les stratégies mises en œuvre pour favoriser leur accès. L'enjeu est de ne pas donner l'impression de prescrire un soutien à des pères et des mères qui se sentiraient jugés comme défaillants mais bien de répondre très concrètement aux nouveaux besoins exprimés ou ressentis par les parents.

► **Mots clés** : parentalité, parents, familles, soutien, services, intégration.



Marie-Pierre Hamel et Sylvain Lemoine,
département Questions sociales



[20] Council of Europe Family Database, http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/Source/5_2_i%20Counselling%20services%20for%20family%20members.pdf.

[21] <http://www.toronto.ca/firstduty/>.

[22] McCain M.N., Mustard J.F. et McCuaig K. (2011), *op. cit.*

[23] Malochet G. (2010), "La prévention précoce. Entre acquis et controverses, quelles pistes pour l'action publique ?", *La note d'analyse*, n° 205, Paris, Centre d'analyse stratégique, décembre.



La Note d'analyse n° 277 -
septembre 2012 est une publication
du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication :
Vincent Chriqui, directeur général

Directeur de la rédaction :
Hervé Monange,
directeur général adjoint

Secrétaire de rédaction :
Delphine Gorges

Impression :
Centre d'analyse stratégique

Dépôt légal : septembre 2012

N° ISSN : 1760-5733

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



“Aider les parents à être parents
Le soutien à la parentalité, une perspective internationale”
Rapport disponible sur

www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr